

DOSSIER DE PRESSE

Présentation du label « Département fleuri »
obtenu par le Département de la Haute-Saône

Mercredi 23 février 2022



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Destinati70n
développement touristique Haute-Saône

**haute
saône**
LE DÉPARTEMENT



Communiqué de presse

Le 14 Décembre 2021, le Département de la Haute-Saône a obtenu le label « Département Fleuri » décerné par le Jury national des Villes et Villages Fleuris. Yves KRATTINGER, Président du Conseil départemental de la Haute-Saône organise une conférence de presse mercredi 23 février afin de présenter ce prestigieux prix.

Le label « Département Fleuri » est attribué pour une période de 5 ans. Il récompense les départements pour leurs actions en matière de valorisation et d'animation du label « Villes et Villages Fleuris », d'amélioration de qualité de l'accueil et de son cadre de vie.

La collectivité se réjouit de cette distinction car elle s'inscrit dans la continuité des politiques ambitieuses menées par le Département dans les domaines de l'amélioration du cadre de vie, du tourisme et de la préservation et du verdissement de l'environnement. Elle est également le fruit du travail des agents du Département, des élus locaux mais surtout de l'ensemble des Haut-Saônois.

Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris, par l'attribution de ce label, ne récompense pas seulement le Département, mais il récompense également les communes participant à l'embellissement du territoire départemental.

En 2021, la Haute-Saône est entrée dans le cercle fermé des 17 départements fleuris de France.

Présentation et objectifs du Label Département Fleuri

Le label « Département Fleuri » a été attribué par le jury du Conseil National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) au Département de la Haute-Saône.

Il a pour objectif de récompenser les Départements qui œuvrent pour l'amélioration du cadre de vie par leurs actions de valorisation, de préservation de l'environnement mais également l'embellissement des parcs, jardins, bâtiments et différents espaces verts.

La Haute-Saône : un département fleuri en action

Le label Villes et Villages Fleuris est une récompense connue et reconnue. C'est un gage d'attractivité pour les communes et les départements.

Le Département de la Haute-Saône a décidé de mener des politiques ambitieuses en matière de tourisme, d'amélioration du cadre de vie, de verdissement et de respect de l'environnement. Le fleurissement, l'aménagement des espaces verts et l'amélioration du cadre de vie ont toujours été vecteurs de liens sociaux. En Haute-Saône, on pense à son environnement. Le Département soutient les acteurs du fleurissement.

Ce sont quatre communes de Haute-Saône qui possèdent la plus haute distinction avec 4 fleurs : Éhuns, Luze, Moffans-et-Vacheresse et Noidans-lès-Vesoul.

Les communes de Filain et Fougerolles-Saint-Valbert ont quant à elles obtenu leur 3^{ème} fleur en 2021, rejoignant ainsi les rangs de Beaumotte-lès-Pin, Gray, Héricourt, Le Val-de-Gouhenans, Lure, Luxeuil-les-Bains et Vesoul.

Alaincourt et Saint-Loup-Sur-Semouse sont les nouvelles promues pour la 2^{ème} fleur, au même titre que les communes d'Ancier, Frédéric-Fontaine, Lavoncourt, Molay, Servance-Miellin et Velet.

Enfin, les communes labellisées 1 fleur sont Aboncourt-Gesincourt, Argillières, Belfahy, Cromary, Fondremand, Lyoffans, Passavant-la-Rochère et Renaucourt, rejointes cette année par Ecomagny et Marnay qui viennent d'obtenir leur première fleur.

Au total ce sont 32 communes qui sont labellisées Villes et Villages Fleuris en Haute-Saône.

La labellisation du Département contribue à son développement et à son attractivité touristique.



Le tourisme en Haute-Saône

La Haute-Saône agit pour le tourisme, son territoire y contribue grâce à ses trois grands espaces touristiques :

- Les Vosges du Sud situées au cœur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges avec le plateau des 1000 étangs. La station thermale de Luxeuil-les-Bains est labellisée 3 fleurs.
- La Vallée de l'Ognon avec ses cités de caractères, son environnement sauvage et son patrimoine naturel généreux et apaisant.
- Le Val de Saône avec ses eaux paisibles et son décor bucolique où la nature demeure préservée. Le château de Ray-sur-Saône et son parc sont classés Monuments Historiques. La préfecture, Vesoul, qui recèle de nombreux trésors, est labellisée 3 fleurs.

En partenariat avec Destination 70, Agence Départementale du Tourisme de la Haute-Saône, le Département assure la promotion du territoire auprès du grand public, en travaillant pour le rayonnement et la promotion du département en matière de tourisme.

Les 14 Offices du Tourisme départementaux sont aussi des acteurs et œuvrent à la construction des destinations touristiques afin de promouvoir le territoire.

Une stratégie touristique en faveur du label : l'animation des « Villes et Villages Fleuris » en Haute-Saône

Depuis plus de 50 ans, le Département de la Haute-Saône est engagé auprès du label « Villes et Villages Fleuris », créant ainsi une réelle dynamique au fil des années. A ce jour, ce sont 32 communes du département qui en sont titulaires.

Pour notre département rural, la valorisation de cette démarche a été très importante puisqu'elle a permis de transformer nos villages, à travers un entretien plus soutenu des propriétés privées mais aussi des espaces communaux, avec l'amélioration du cadre de vie, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la gestion de l'espace public.

L'embellissement du riche patrimoine architectural et le fleurissement contribuent de manière indéniable à valoriser la Haute-Saône et la rendre attractive.

1 - Promouvoir la qualité et l'image du territoire

Avec les politiques ambitieuses menées en matière de tourisme, l'objectif affiché est d'accroître le flux de touristes en Haute-Saône. Ainsi, le Département a multiplié les initiatives afin de hisser la Haute-Saône vers un développement économique et touristique. La notoriété passe d'abord par l'image que le territoire projette envers la population locale, mais également par les visiteurs.

La renommée de notre territoire est basée en premier lieu sur l'accueil, la propreté, l'embellissement et l'aménagement des espaces publics qui subliment les pépites de notre Département.

Cette stratégie liée à l'environnement est une force pour notre territoire en manque de reconnaissance.

Le label de qualité « Villes et Villages Fleuris » est d'un intérêt particulier pour le département car il concerne l'amélioration du cadre de vie à travers des actions liées à l'aménagement, la préservation de l'environnement, le développement économique et la cohésion sociale.

Le label a pour ambition d'être un acteur du développement des territoires en participant à leur attractivité.

2 - Une valorisation lors de grands événements

Lors de grandes manifestations sportives

Pour inciter et mobiliser la population, lors de manifestations de grande envergure, des concours sont organisés pour récompenser les plus belles décorations situées dans le secteur où a lieu l'événement.

Ainsi, à chaque fois que le Tour de France fait étape en Haute-Saône, les habitations placées sur le tracé de l'épreuve sont mises en valeur et récompensées dans le palmarès départemental des Villes et Villages Fleuris.

Cela a aussi été le cas en 2021 pour la première édition du slowUp Vallée de l'Ognon. Les communes aménagées pour l'occasion ont été distinguées avec un prix spécifique.

Cette année le Label Département fleuri sera encore valorisé à l'occasion de ces deux événements ainsi que pour la première édition du Tour de France Femmes, qui se déroulera en juillet 2022. Ce sera à nouveau l'occasion de mettre en avant notre territoire, des compétitions diffusées dans 190 pays et un grand événement familial accueillant plus de 10 000 participants.

L'organisation d'un éductour

Dans l'objectif de sensibiliser encore davantage au label VVF, une journée sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront, à destination des communes, bénévoles et jurys pour visiter des communes relevant des différents niveaux de catégorisation.

Cette manifestation permettra de créer du lien social et de nouer des échanges entre les participants.

L'organisation d'assises sur la thématique des Villes et Villages Fleuris

Elles seront destinées à informer les nouvelles équipes municipales des attentes et des critères du label VVF, qui constituent une plus value pour le cadre de vie des communes et de leurs administrés, ainsi qu'un facteur d'attractivité pour les touristes.



La mise en place d'un palmarès départemental

Le palmarès départemental des Villes et Villages Fleuris est un outil qui recense les communes faisant partie de la démarche Villes et Villages Fleuris. Sa publication clôture l'évaluation annuelle du jury départemental. C'est le point final qui reprend le classement dévoilé lors de la cérémonie annuelle des Villes et Villages Fleuris. Il se compose de trois parties :

- **Partie 1 : Les communes labellisées**

Afin de maintenir le lien et la dynamique qui unissent la collectivité aux communes du dispositif, les membres du jury départemental visitent chaque année toutes les communes labellisées du département. Cette volonté forte du Département permet d'établir une continuité dans l'attente des visites régionales ou nationales qui ne sont pas réalisées chaque année.

- **Partie 2 : Les communes primées**

Lors de la création du palmarès, les jurys délibèrent pour classer les communes en fonction de la grille nationale d'évaluation, composée d'une soixantaine de critères aussi variés que l'évaluation du patrimoine végétal, la gestion environnementale de la commune ou la qualité de l'espace public.

- **Partie 3 : Le concours des maisons fleuries**

Depuis 2019, afin que le jury puisse consacrer une plus grande part de son temps aux conseils aux communes, l'évaluation des maisons individuelles participant au concours se fait à travers de photographies transmises par les particuliers à leurs mairies. Un classement est ensuite effectué par le jury de l'ensemble des participants sur toutes les communes inscrites dans le dispositif au sein de quatre catégories de classement.

1 - La création d'un jury conjoint Région / Département

L'obtention des trois premières fleurs est conditionnée aux décisions du jury régional des Villes et Villages fleuris. Toutefois, ce dernier ne disposant pas des moyens pour visiter toutes les communes chaque année, des binômes de jurys Département/Région ont été créés pour l'attribution de la première fleur aux communes candidates. De même, les jurés régionaux et nationaux sont systématiquement accompagnés par la collectivité départementale pour leurs visites en Haute-Saône afin de permettre un meilleur lien entre les communes candidates et les jurys.

2 - La préparation des communes à la visite du jury régional

En amont aux visites du jury régional, sont organisées des rencontres à l'Hôtel du Département ou sur site, pour former les communes candidates et les préparer au mieux à la visite de jury régional. Les membres du jury départemental y participent et partagent ainsi leur expertise pour mettre toutes les chances du côté des communes haut-saônoises.

3 - La « professionnalisation » du jury

Pour apporter une plus value aux communes, il est indispensable d'avoir des membres du jury ayant une compétence professionnelle.

Aujourd'hui l'équipe se compose ainsi :

- Annie CLOCHEY, membre des jurys départemental et régional, retraitée du Département de la Haute-Saône, passionnée par cette mission ;
- Eric LECORNAY, jury départemental, retraité du service espace vert de la commune de Vesoul – 3^{ème} fleur ;
- Germain MANIERE, jury départemental, responsable espace vert de la commune de Frédéric-Fontaine – 2^{ème} Fleur ;
- Jean-Marc PIERRAT, jury départemental, responsable espace vert de la commune de Luxeuil-les-Bains – 3^{ème} fleur ;
- Florence MARMET, jury départemental, ancienne élue à la commune de Filain – 3^{ème} fleur ;
- Nadine CLERC, jury départemental, retraitée de l'éducation nationale et passionnée par cette mission, commune de Noidans-lès-Vesoul – 4^{ème} fleur ;
- Patricia BOURGEOT, jury départemental, agent de communication de Destination 70 ;
- Sébastien GUILLAUME, jury départemental, horticulteur et chef d'entreprise à Barges ;
- Camille PIACENTINI, jury départemental, animatrice du label pour le Département de la Haute-Saône.

4 - La mise en place de formations

Pour le jury

Le 14 avril 2022, le jury départemental se rendra à Dijon pour suivre une formation créée par le CRT (Comité régional de Tourisme) avec le soutien du CNVVF (Comité national des Villes et Villages fleuris). Cette formation s'adresse à tous les jurés régionaux et départementaux de Bourgogne-Franche-Comté et abordera le thème de la grille d'évaluation et des comptes-rendus des visites.

Une formation similaire avait été organisée à l'initiative de la collectivité en mars 2019. Elle avait alors concerné uniquement les membres du jury départemental, avec la participation de trois personnes du jury régional :

- M. Jean-Philippe PERRUSSON – chargé de la mission VVF au niveau régional,
- M. Jean RAVISE – Président du jury régional de BFCT,
- M. Jean-Pierre TRIVULCE – membre du jury régional, ancien responsable du service des Parcs et Jardins de Beaune.

Les objectifs étaient de **mieux connaître** la grille d'appréciation, d'échanger sur les attentes liées au label, **d'être en cohérence** au niveau régional sur la notation, et de **promouvoir** la Haute-Saône au niveau régional à travers nos compétences et nos ambitions d'évolution.



Pour les communes

Le Département joue un rôle de sensibilisation et d'accompagnement. **Valoriser le paysage communal est une volonté du Département.**

Ainsi, le Conseil Départemental accompagne les communes dans leurs démarches d'amélioration du cadre de vie en leur proposant un programme d'actions chaque année, en collaboration avec Florysage (association relevant de la Chambre d'agriculture).

5 - Une collaboration durable avec Florysage

La collaboration, entre le Conseil Départemental de la Haute-Saône et Florysage, existe depuis plus de 10 ans. Cet appui s'articule autour de formations, de rencontres avec des professionnels, de visites techniques, de l'accompagnement personnalisé, ou encore de voyages d'études permettant de sensibiliser les collectivités aux pratiques actuelles.

Les différentes formules d'accompagnement réunissent des élus, des techniciens, des bénévoles et des membres du jury. La fréquentation s'est accrue au fil des années. Aujourd'hui, ce sont en moyenne 70 à 80 personnes qui se déplacent à chaque rencontre.

6 - 2020 : Un programme qui s'adapte au contexte

En raison des mesures sanitaires, les formations de 2020 ont été suspendues.

Il était nécessaire de mettre en place rapidement des actions pour signifier aux communes la présence et l'assistance de l'équipe qui les accompagnait habituellement. Le lien entre la collectivité départementale, les communes et les membres du jury n'ont cependant pas été rompus durant cette période. Notamment a été créé un livret regroupant les photos des communes et de leurs aménagements, ainsi que des supports de formation en ligne sur des thématiques particulières.

Les Villes et Villages Fleuris et le label département fleuri ont désormais leur propre page sur le site internet du Département de la Haute-Saône, dans la catégorie E-SERVICES.

A l'adresse <https://www.haute-saone.fr/index.php/villes-et-villages-fleuris/> les acteurs qui sont dans la démarche ou qui souhaitent s'informer pourront bénéficier d'éléments divers :

- Téléchargement du palmarès
- Photothèque des formations, remise des prix etc.
- Diaporama de présentation des formations
- Règlement, grille d'évaluation, explicatif de la mission et du label
- Actualités du Conseil National des Villes et Villages Fleuris et du Département

Ces contenus sont abondés et mis à jour régulièrement !



7 - la valorisation du territoire

Plusieurs collaborations ont lieu pour la valorisation du territoire. Ainsi, chaque année le Département apporte son soutien technique aux écoles haut-saônoises participant au **concours des petits jardiniers** au niveau régional. Ce travail a porté ses fruits puisque l'école primaire du Mont Valot de Luxeuil-les-Bains a été récompensée en 2019.

Depuis plus de cinquante ans, la Chambre départementale d'agriculture, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Saône, organise le Concours Départemental « Embellissons notre Campagne », qui fait partie de l'Opération Nationale « Fleurir la France ». L'objectif est de noter la propreté, le rangement, le fleurissement et l'intégration de l'exploitation dans le cadre local. Les jurés établissent ainsi un classement global qui tient compte d'une part de l'exploitation agricole, et d'autre part de la ou les maisons d'habitation.

Notre partenariat avec la Chambre d'Agriculture s'est encore renforcé cette année puisque les horticulteurs et pépiniéristes de Haute-Saône seront intégrés dès le printemps 2022 à l'application « J'veux du local ! Le goût de ma Haute-Saône », qui permettra une meilleure visibilité de ces professionnels pour les communes du dispositif.

8 - Budget

Pour l'organisation du palmarès départemental des Villes et Villages fleuris, qui contribue à l'attrait touristique du département, une dotation de 22 600 € est répartie comme suit :

- **Concours des écoles fleuries** (Union des délégués de l'Education nationale) : 1 000 €
- **Concours des fermes fleuries** (Chambre d'agriculture) : 3 100 €
- **Palmarès départemental des Villes, Villages et Maisons Fleuris** : 16 500 €
- **Formation : association FLORYSAGE** : 2 000 €

Hors moyens humains dédiés et prestations internes (imprimerie, création des visuels etc.)





Contact presse

Angélique DEMARCHE

03.84.95.70.46 | 06.31.01.74.82